



Des équipements sportifs moins nombreux en Alsace mais faciles d'accès

Avec 39 équipements sportifs pour 10 000 habitants, l'Alsace est globalement moins bien dotée que les autres régions de province (45 pour 10 000 habitants). Le niveau d'équipement d'une commune augmente avec sa taille : c'est à partir du seuil de 2 000 habitants que la plupart des équipements sont disponibles, à l'exception notable des bassins aquatiques, plus coûteux pour les collectivités. Plus urbanisé, le territoire régional permet à la population d'accéder rapidement aux équipements : les bassins aquatiques, les courts de tennis couverts, les salles multisports ou les structures artificielles d'escalade sont à moins de 20 minutes de trajet pour la quasi-totalité de la population. En revanche, les jeunes restent éloignés des skateparks.

En termes de licenciés, l'Alsace figure parmi les régions les plus sportives en natation et en sports collectifs en salle (basket-ball, handball et volley-ball).

Dominique Callewaert, Yves Frydel

Un des enjeux majeurs pour les décideurs publics est de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive. Ceux-ci ont pour mission de favoriser la pratique du plus grand nombre, en veillant à respecter l'équité entre citoyens, quel que soit leur âge, sexe ou lieu de résidence. Cela passe par une offre d'équipements sportifs cohérente au niveau des territoires et également par une adaptation de cette dernière aux besoins des populations.

Dans notre société moderne marquée par une sédentarité croissante, l'activité physique revêt un caractère particulièrement important. Elle permet d'améliorer significativement la santé de la population en luttant contre l'obésité, le stress, ou les maladies cardio-vasculaires et réduit le risque de décès prématuré. Le sport améliore aussi le bien-être et renforce le lien social entre les individus.

L'Alsace compte, en 2014, 7 300 équipements sportifs (hors sports dits "nature" : boucles de randonnée, domaines de ski, sites de baignade aménagée, etc.). La moitié sont des salles de pratiques collectives ou des équipements extérieurs et petits terrains en accès libre, parmi lesquels on dénombre 600 salles multisports et autant de city-stades (*définitions*). Mais les équipements les plus nombreux sont les terrains de football (1 350) et les courts de tennis (1 240) (*figure 1*).

Rapporté à la population, le nombre d'équipements en Alsace est sensiblement inférieur à celui de la France de province (France hors Île-de-France). L'écart est le plus important pour les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre, l'Alsace se classant au 18^e rang des 21 régions de province. Ce moindre équipement est dû essentiellement aux terrains de boules et de pétanque très peu nombreux dans la région.

Dans une moindre mesure, les salles de pratiques collectives sont globalement moins fréquentes en Alsace que dans l'ensemble des régions de province. Pourtant, dans cette catégorie, qui comprend entre autres les salles d'arts martiaux, de musculation, de danse, ou encore de gymnastique sportive, il n'existe pas de carence importante sur un type d'équipement en particulier. L'équipement en salles multisports est même plus élevé.

Les autres équipements sportifs sont également moins représentés en Alsace, même si parmi eux, le pas de tir à la cible est très bien implanté.

Le taux d'équipement est généralement un peu plus élevé dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, notamment en terrains de basket-ball, de skateparks, en salles de gymnastique sportive et en terrains mixtes. Il est meilleur dans le Bas-Rhin

1 L'Alsace moins bien dotée en équipements sportifs*

Catégories d'équipements	Nombre d'équipements sportifs en Alsace	Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants			
		Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	France de province
Bassins aquatiques	148	0,7	1,0	0,8	1,1
<i>Bassins découverts</i>	45	0,2	0,3	0,2	0,6
<i>Bassins couverts</i>	103	0,5	0,7	0,6	0,6
Courts de tennis	1 238	6,8	6,5	6,7	6,9
<i>Courts de tennis découverts</i>	1 013	5,5	5,5	5,5	5,9
<i>Courts de tennis couverts</i>	225	1,3	1,0	1,2	0,9
Terrains de grands jeux	1 411	7,5	7,8	7,6	7,8
Salles de pratiques collectives	1 755	9,4	9,7	9,5	10,4
<i>Salles multisports</i>	585	3,2	3,1	3,2	2,9
Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre	1 704	8,5	10,4	9,2	12,3
<i>Plateau EPS**/Multisports/City-stades</i>	600	3,5	2,8	3,3	3,4
<i>Skateparks et espaces de vélo-freestyle</i>	85	0,3	0,7	0,5	0,5
Autres équipements	1 022	5,4	5,8	5,5	6,6
<i>Structures artificielles d'escalade</i>	49	0,2	0,4	0,3	0,4
Total	7 278	38,3	41,1	39,4	45,1

* ne comprend pas les sports nature (boucles de randonnée, sites de baignade aménagée, domaines de ski, parcours de cross, sites d'activités aquatiques et nautiques, sites d'escalade, etc.).

** Plateau d'éducation physique et sportive.

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

en city-stades et de façon moins prononcée pour les courts de tennis couverts.

Un équipement sportif varié pour les communes de plus de 2 000 habitants

Les communes de moins de 2 000 habitants sont bien moins équipées en courts de tennis qu'en terrains de grands jeux, notamment en terrains de football, en salles de pratiques collectives, en équipements extérieurs ou en petits terrains en accès libre (figure 2). À partir de 2 000 habitants, l'équipement des communes en courts de tennis se généralise, et 90 % d'entre elles ont au moins un

équipement dans chacune de ces quatre catégories. Deux communes sur trois ont une salle multisports et autant un city-stade, mais seule une sur quatre un skatepark. En raison de coûts élevés de construction et de fonctionnement, les bassins aquatiques sont surtout installés dans les communes d'au moins 5 000 habitants.

La quasi-totalité de la population alsacienne est à moins de 20 minutes en voiture d'un bassin aquatique couvert, d'un court de tennis couvert, d'une salle multisports ou d'une structure artificielle d'escalade (figure 3). Cette facilité d'accès est liée au

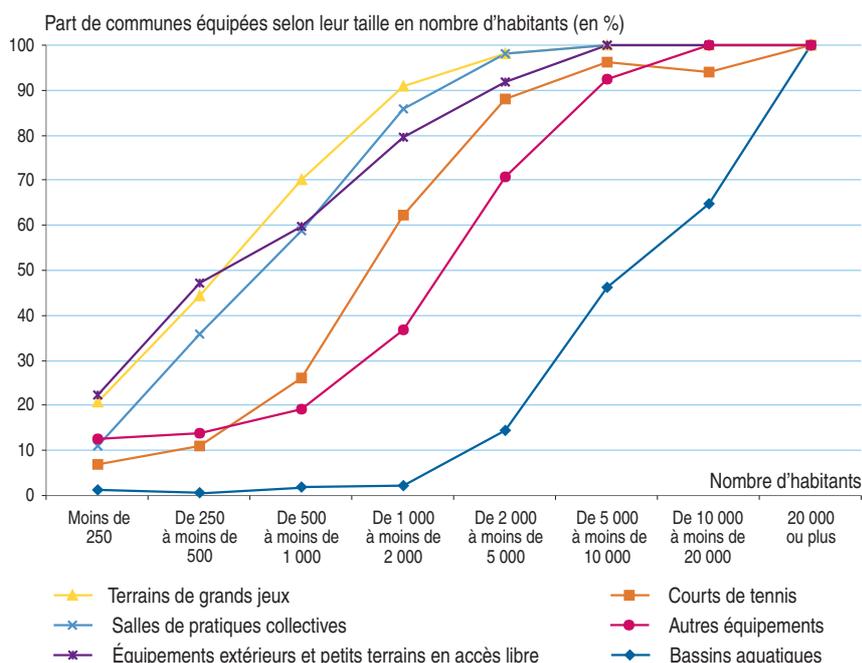
caractère très urbain de la région. L'accès rapide (moins de 5 minutes) à un équipement est en revanche très variable selon l'équipement. La majorité des Alsaciens est proche d'une salle multisports ou d'un court de tennis couvert. L'accès est moins aisé pour nager en bassin ou pratiquer l'escalade sur un site artificiel. Ces deux équipements sont beaucoup moins nombreux, voire absents de certaines parties de l'Alsace.

Plus de licenciés en natation qu'ailleurs

Les deux tiers des bassins aquatiques sont couverts en Alsace. Ils sont présents dans 5 % des communes de la région représentant 42 % de sa population. Seul un Alsacien sur dix est à plus de 15 minutes de l'une des 103 piscines couvertes de la région.

L'Alsace est découpée en quarante-sept bassins de vie, plus petit territoire au sein duquel la population a accès aux équipements et services les plus courants. Parmi eux, seize n'ont pas de piscine couverte, mais les difficultés d'accès se concentrent dans six d'entre eux (figure 4). En Alsace bossue, la population du bassin de vie de Drulingen, et dans une moindre mesure d'Ingwiller et de Sarre-Union, est en moyenne à plus de 20 minutes d'une piscine couverte, le plus souvent située en Moselle. Dans le bassin de La Broque, l'équipement le plus proche se situe à Bassemberg ou à Mutzig et en raison du massif montagneux, les temps de parcours dépassent souvent les 25 minutes. Dans le bassin de Seltz, il n'y a pas de piscine couverte, mais les habitants peuvent se baigner en Allemagne, à Rastatt ou à Baden-Baden. Dans le Haut-Rhin, les temps d'accès sont les plus longs dans le bassin de Dannemarie.

2 Le bassin aquatique, un équipement rare dans les communes de moins de 5 000 habitants



Lecture : 62 % des communes alsaciennes de 1 000 à moins de 2 000 habitants sont équipées en courts de tennis.
Sources : Insee, RP2010 ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

3 La quasi-totalité de la population alsacienne à moins de 20 minutes d'un équipement sportif

Répartition de la population selon le temps d'accès à un équipement sportif (en %)

	Bassins aquatiques couverts		Courts de tennis couverts		Salles multisports		Structures artificielles d'escalade*	
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Commune équipée	45	38	62	53	74	70	42	40
Moins de 5 minutes	47	43	67	59	83	78	45	45
Moins de 10 minutes	66	69	86	79	98	96	62	66
Moins de 15 minutes	87	92	97	93	100	100	80	87
Moins de 20 minutes	95	99	99	97	100	100	95	98

* comprend aussi les salles de pratiques collectives avec une activité escalade.

Lecture : 38 % de la population du Haut-Rhin réside dans une commune équipée d'un bassin aquatique couvert, 69 % dans une commune située à moins de 10 minutes.

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

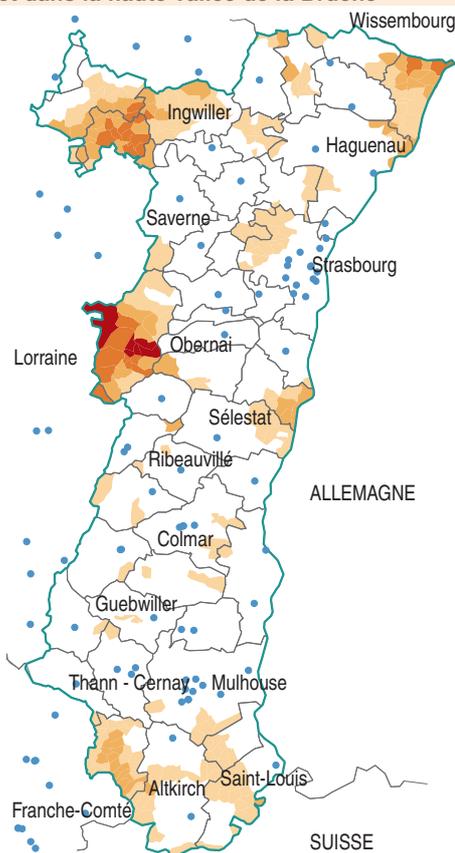
Parmi les 9 000 licenciés alsaciens en natation, un tiers réside dans une commune équipée et la moitié met de cinq à quinze minutes pour accéder à l'équipement le plus proche. Une majorité des licenciés sont des femmes et ont très souvent moins de 20 ans. Rapporté à la population, le nombre de licenciés en natation est plus élevé qu'en France de province, plaçant l'Alsace au 8^e rang des

régions. La pratique de la natation en fédération est plus importante dans le Haut-Rhin, en particulier dans les bassins de vie de Colmar, Saint-Louis et Thann-Cernay. Les territoires où la pratique de la natation est la plus faible sont les bassins de Reichshoffen - Niederbronn-les-Bains, d'Ensisheim, de Munster et de Sainte-Marie-aux-Mines qui comptent pourtant plusieurs piscines couvertes. À l'inverse, la pratique de la natation est élevée dans les bassins de vie d'Erstein, d'Obernai, de Saint-Amarin et de Benfeld. Dans ce dernier, l'absence de piscine est compensée par la proximité des équipements d'Erstein, d'Obernai et de Sélestat.

La pratique du tennis est en revanche très faible dans les bassins de Munster et de Saint-Amarin, qui possèdent pourtant chacun un court de tennis, et de Drulingen, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Dannemarie, qui n'en ont pas.

Comme en province, ce sport est deux fois plus souvent pratiqué par les hommes que par les femmes et la moitié des licenciés sont des jeunes de moins de vingt ans.

4 L'accès à un bassin aquatique couvert plus difficile en Alsace bossue et dans la haute vallée de la Bruche



Temps d'accès au bassin aquatique couvert le plus proche par commune (en minutes)

- 30 ou plus
- de 25 à moins de 30
- de 20 à moins de 25
- de 15 à moins de 20
- moins de 15
- Limite des bassins de vie
- Bassins aquatiques couverts

© IGN - Insee 2014

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

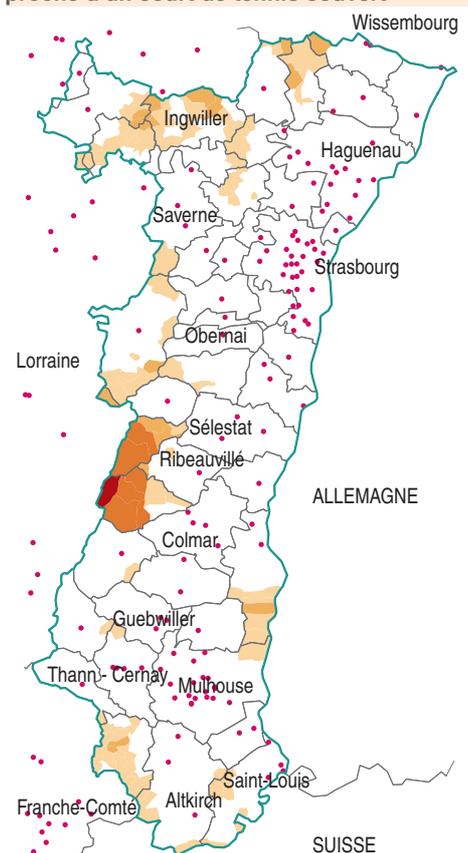
Des courts de tennis couverts à moins d'un quart d'heure

Avec 225 courts de tennis couverts, 60 % de la population alsacienne réside dans une des 108 communes équipées. Le taux d'équipement est meilleur dans le Bas-Rhin qui arrive en 14^e position des départements de province. L'accessibilité y est aussi plus élevée, avec seulement 3 % de sa population à plus d'un quart d'heure d'un court couvert. Parmi les six bassins de vie bas-rhinois n'ayant pas de court de tennis couverts, trois concentrent le plus de difficulté d'accès. Il s'agit des bassins de Drulingen, d'Ingwiller et de Woerth (figure 5).

Dans le Haut-Rhin, les populations des bassins de Dannemarie et surtout de Sainte-Marie-aux-Mines et de Kaysersberg sont les plus éloignées d'un court de tennis couvert.

Avec un peu plus de 29 000 licenciés en Alsace, le taux de licenciés est équivalent à celui de l'ensemble des régions de province. Mais il est nettement plus élevé dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Le bassin de vie de Strasbourg concentre à lui seul 28 % des licenciés de la région et celui de Mulhouse 13 %. La pratique du tennis est la plus répandue à la périphérie de Strasbourg, dans les bassins de vie de Truchtersheim, de La Wantzenau, de Geispolsheim et de Marlenheim. Celui de Wissembourg compte également une forte proportion de licenciés dans sa population.

5 La population alsacienne est souvent proche d'un court de tennis couvert



Temps d'accès au court de tennis couvert le plus proche par commune (en minutes)

- 30 ou plus
- de 25 à moins de 30
- de 20 à moins de 25
- de 15 à moins de 20
- moins de 15
- Limite des bassins de vie
- Courts de tennis couverts

© IGN - Insee 2014

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

L'Alsace, en tête pour la pratique des sports collectifs en salle

Avec 585 salles multisports réparties sur le territoire régional, la quasi-totalité des Alsaciens accèdent en moins de dix minutes à cet équipement sportif.

En tenant compte des salles multisports proposant l'activité basket-ball comme de celles spécialement dédiées à cette activité, ce sont en tout 437 équipements qui sont offerts aux 20 000 licenciés de ce sport en Alsace. Près des trois quarts d'entre eux résident dans une commune équipée (figure 6). Avec un taux d'équipement régional comparable à la moyenne de province pour cette activité, le taux de licenciés, est quant à lui nettement plus élevé qu'en province (respectivement 109 et 77 pour 10 000 habitants), la région étant en deuxième position derrière les Pays de la Loire. Le Bas-Rhin concentre, comme pour le tennis, les deux tiers des licenciés de la région.

Au même niveau que pour le basket-ball, la région compte quelque 20 000 licenciés en handball et en grande majorité des hommes de moins de 20 ans. Elle est, derrière la Corse, la deuxième région pour son taux de licenciés, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin étant respectivement aux 9^e et 14^e rangs des départements.

Le nombre d'équipements (334) est inférieur à celui de basket-ball. Comparée au basket-ball, la pratique du handball est plus importante au sein des pôles urbains, lesquels sont mieux équipés. Huit licenciés sur dix résident dans une commune équipée.

L'Alsace compte 386 salles où la population peut pratiquer le volley-ball. Le nombre de licenciés (3 600) est, comme ailleurs, bien moindre que dans les deux disciplines précédentes. Les femmes pratiquent autant

ce sport que les hommes et il y a presque autant de licenciés de moins de 20 ans que de plus âgés. L'Alsace figure parmi les premières régions en termes de taux de licenciés et le volley-ball est davantage pratiqué dans le Haut-Rhin, qui se place au 7^e rang des départements.

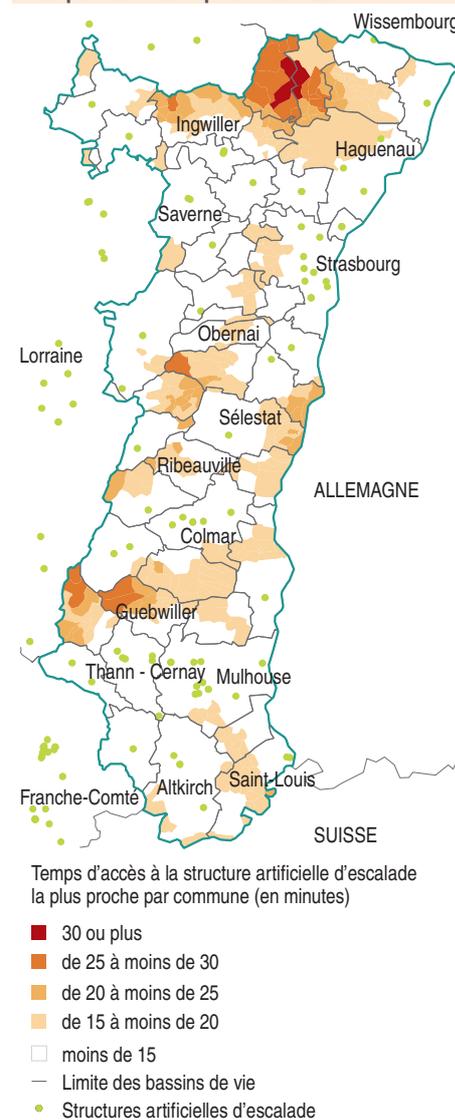
Le quart des licenciés réside dans le bassin de vie de Strasbourg, autant dans celui de Mulhouse. Très peu sont éloignés d'un lieu de pratique.

Moins de structures artificielles d'escalade mais une pratique plus forte

L'Alsace propose 72 structures artificielles d'escalade (y compris les salles avec activité escalade), dont une majorité dans le Haut-Rhin. Comparée aux autres régions de province, elle est moins bien équipée et se positionne loin derrière d'autres régions montagneuses comme la Franche-Comté, l'Auvergne et Rhône-Alpes. L'accessibilité de la population est moins aisée que pour les pratiques sportives précédentes, mais comparable à l'accès aux bassins aquatiques couverts. Les bassins de vie où les temps de parcours sont les plus longs se situent au nord du Bas-Rhin entre Soultz-sous-Forêts et Ingwiller, et au sud, de Villé à Barr. Dans le Haut-Rhin, cela concerne surtout les bassins de Saint-Amarin à Rouffach (figure 7). Toutefois, une grande partie de ces territoires est montagneuse et offre des sites d'escalade en pleine nature non comptabilisés ici.

Près de 5 000 licenciés alsaciens pratiquent l'escalade, pour un taux plaçant la région en 5^e position juste derrière la Franche-Comté, mais devant l'Auvergne et la Lorraine. La pratique de l'escalade est plus répandue dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Les licenciés sont surtout des hommes âgés de 20 à 60 ans. ■

7 Les structures artificielles d'escalade sont proches des pôles urbains*



* comprend également les salles avec une activité escalade.
© IGN - Insee 2014
Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

6 Un accès rapide aux terrains de basket-ball, de handball et de volley-ball pour les licenciés

Répartition des licenciés selon le temps d'accès à un équipement sportif (en %)*

	Basket-ball	Handball	Volley-ball
Commune équipée	71	79	76
Moins de 5 minutes	80	84	81
Moins de 10 minutes	97	97	97
Nombre de licenciés	20 037	19 949	3 606

* comprend les salles multisports avec activité basket-ball, handball ou volley-ball et les salles de basket-ball, de handball ou de volley-ball.

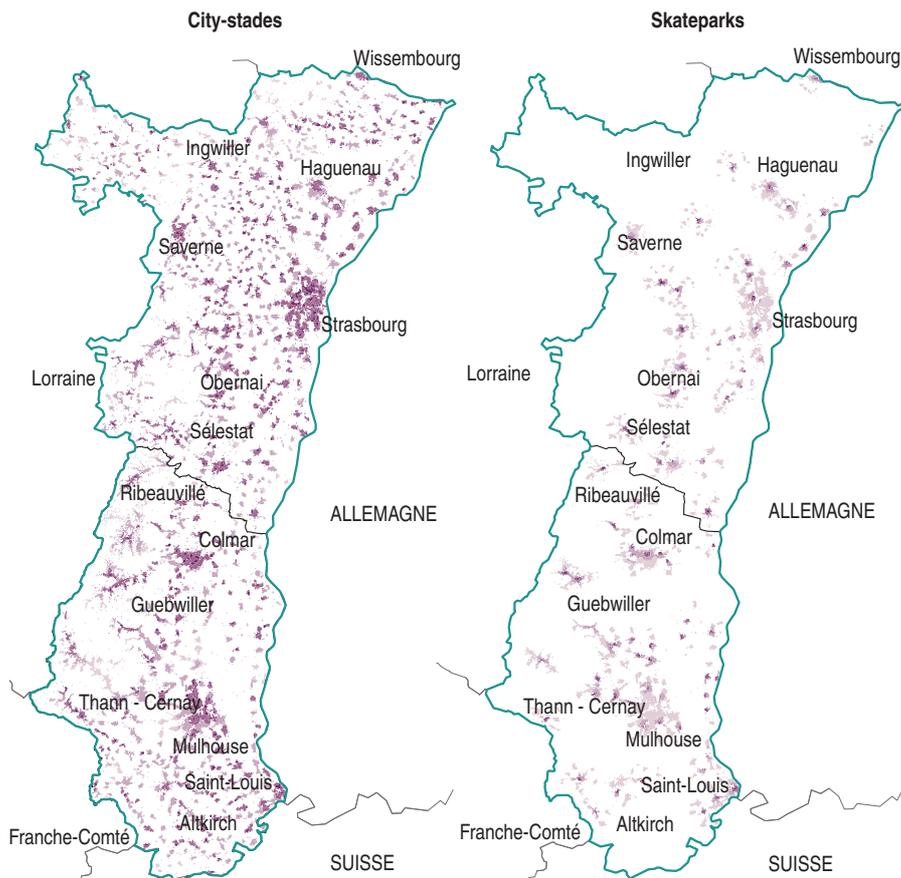
Lecture : 71 % des 20 037 licenciés en basket-ball résident dans une commune équipée d'une salle de basket-ball.

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace, la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Alsace et le comité régional des associations de Jeunesse et d'Éducation populaire d'Alsace.

Pour les jeunes, proximité et accès libre

Les city-stades plus accessibles que les skateparks



Distance au city-stade et au skatepark le plus proche du lieu de résidence des jeunes âgés de 11 à 17 ans (en km)

■ moins de 0,5 ■ de 0,5 à moins de 1,0 ■ de 1,0 à moins de 2,0 ■ de 2,0 à moins de 5,0 □ 5,0 ou plus

— Départements

Ces cartes sont réalisées à l'aide du distancier Metric sur un maillage infra-communal composé de carreaux de 200 mètres de côté. La distance calculée est le trajet le plus court en voiture entre un carreau et l'équipement le plus proche.

© IGN - Insee 2014

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

Au 1^{er} janvier 2011, 156 000 jeunes âgés de 11 à 17 ans résident en Alsace, soit 8,5 % de la population. Leur pratique sportive dépasse celle réalisée dans un cadre de fédération. Une partie des adolescents privilégient la proximité de l'équipement et l'absence de contraintes horaires. Les city-stades répondent à ces attentes : ils permettent la pratique d'activités multiples en milieu ouvert et ce sont des lieux où les jeunes peuvent se retrouver.

L'Alsace dispose de 600 city-stades, soit 38 équipements pour 10 000 jeunes, un taux dans la moyenne de province. Le Bas-Rhin est mieux équipé que le Haut-Rhin (43 pour 33). Les bassins de vie de Strasbourg, de Mulhouse et de Colmar concentrent un tiers des city-stades. Mais, compte tenu de la forte concentration de jeunes dans les villes, le taux d'équipement y est plus faible que pour l'ensemble de la région et en particulier pour Mulhouse.

Les quatre cinquièmes de ces équipements sont disponibles 24h/24. Compte tenu du nombre d'équipements, l'accès est relativement aisé. Mais si 38 % des jeunes Alsaciens sont à moins d'un kilomètre du city-stade le plus proche, ils sont presque autant à une distance de 2 kilomètres ou plus. Les Bas-rhinois accèdent nettement plus facilement à cet équipement que les Haut-rhinois.

Les skateparks offrent également aux jeunes un site d'activités et de rencontre. Rapporté à la population des jeunes âgés de 11 à 17 ans, le taux d'équipement en skateparks est moins élevé dans la région qu'en province. Il est plus important dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Sur les 85 équipements régionaux, 79 sont accessibles en permanence. L'accès des jeunes est nettement plus difficile que pour les city-stades : trois jeunes sur quatre sont à plus de deux kilomètres d'un skatepark. C'est le cas en particulier dans les agglomérations de Strasbourg et de Mulhouse. Dans celle de Colmar, les jeunes en sont plus proches.

Les trois quarts des jeunes Alsaciens à plus de 2 kilomètres d'un skatepark

Répartition des jeunes âgés de 11 à 17 ans selon la distance entre leur lieu de résidence et l'équipement le plus proche (en %)

	Plateau EPS/ Multisports/city-stades*	Skateparks et espaces de vélo-freestyle*
Moins de 500 mètres	14,7	1,3
De 500 mètres à moins de 1 kilomètre	23,3	5,1
De 1 à moins de 2 kilomètres	26,1	16,0
À 2 kilomètres ou plus	35,9	77,6
Ensemble	100,0	100,0

* comprend les équipements accessibles 24h/24.

Lecture : 14,7 % des jeunes résident à moins de 500 mètres d'un Plateau EPS/Multisports/city-stades.

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

Les jeunes plus proches d'un skatepark* dans la Communauté d'agglomération de Colmar

Répartition des jeunes âgés de 11 à 17 ans selon la distance entre leur lieu de résidence et l'équipement le plus proche (en %)

	Communauté urbaine de Strasbourg	Mulhouse Alsace Agglomération	Communauté d'agglomération de Colmar
Moins de 500 mètres	1,0	0,5	2,8
De 500 mètres à moins de 1 kilomètre	3,4	3,5	9,7
De 1 à moins de 2 kilomètres	13,5	19,3	43,1
À 2 kilomètres ou plus	82,1	76,7	44,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

* comprend les skateparks et les espaces de vélo-freestyle accessibles 24h/24.

Lecture : 1,0 % des jeunes résidant dans la Communauté urbaine de Strasbourg habitent à moins de 500 mètres d'un skatepark.

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive est l'une des priorités de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Alsace.

L'Insee, à travers la publication de cette analyse des équipements sportifs et de leur accessibilité, en particulier pour les jeunes, nourrit et éclaire la réflexion sur la jeunesse et le sport alsaciens.

Le plan régional pour la jeunesse, aujourd'hui, et le schéma régional de développement du sport, dans l'avenir, illustrent le rôle d'ensemblier et d'éclairage des choix stratégiques tenu par l'État. Ils constituent de précieux outils de planification qui permettront de tendre vers la réduction des inégalités en s'appuyant sur cette publication.

Je suis certain aussi que les élus des collectivités territoriales, propriétaires de la majorité des équipements sportifs, sauront se saisir de ces données en assurant l'optimisation de leurs piscines, gymnases et autres city-stades.

Les usagers sportifs licenciés ou libres, seront les vrais bénéficiaires des préconisations issues de ces analyses.

Daniel Bouffier, DRJSCS Alsace

Définitions

Le **recensement des équipements sportifs** (RES), espaces et sites de pratique, est une base de données nationale du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce répertoire recense à la commune les équipements sportifs publics ou privés en service, ouverts au public à titre gratuit ou payant et dont l'accès est libre ou par l'intermédiaire d'une structure publique ou privée associative ou commerciale. Il est actualisé par les directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

L'étude reprend le classement en six catégories retenu dans l'atlas national du ministère chargé des sports :

Catégorie 1 : bassins aquatiques (avec partition couverts / découverts).

Catégorie 2 : courts de tennis (avec partition couverts / découverts).

Catégorie 3 : terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, terrains mixtes, terrains de base-ball, cricket et hockey sur gazon.

Catégorie 4 : salles de pratiques collectives : salles polyvalentes, salles des fêtes, salles multisports (gymnases), dojos, salles de sports de combat, de cours collectifs, de danse, de musculation, de squash, de tennis de table, etc.

Catégorie 5 : équipements extérieurs et petits terrains en accès libre : city-stades, skateparks, parcours de santé, bouledromes, terrains extérieurs de basket-ball, handball et volley-ball, terrains de beach-volley, terrain de quilles, etc.

Catégorie 6 : autres équipements : stades d'athlétisme, aires de sports de glace, équipements équestres, parcours de golf, vélodromes, circuits de vitesse auto et moto, structures artificielles d'escalade, aérodrome, frontons, tanks à ramer, stands de tir, pas de tir à l'arc, etc.

Le distancier **Metric** (Mesure des trajets inter-communes / carreaux), développé par l'Insee, calcule le temps d'accès et la distance en voiture, par la route entre chef-lieux de deux communes. Les trajets à l'intérieur d'une commune sont par définition égaux à zéro.

Metric fournit également des temps et des distances au niveau infra-communal, à partir d'un quadrillage composé de carreaux d'un kilomètre ou de 200 mètres de côté. Dans l'étude, les temps d'accès sont calculés en heures creuses.

Insee Alsace

Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2416-7924

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- « Atlas des équipements sportifs français » (www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais/).
- « Panorama statistique » DRJSCS Alsace (www.alsace.drjscs.gouv.fr/Panorama-statistique.html).
- Challand C., « En 2012, 47 bassins de vie façonnent l'Alsace », *Chiffres pour l'Alsace* n° 35, Insee Alsace, décembre 2012.

